



Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 30 Septembre 2016

MAIRIE

DE
République Française
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200

L'an deux mil seize à 20 heures 00 et le trente du mois de Septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 26 septembre 2016.

OBJET :

**Adoption du rapport sur le prix et
la qualité du service public d'Eau Potable 2015
RPQS**

PRESENTS : PRESENTS : Mmes FIGUREAU Marie-Laure, Mme CETTOUR-CAVE Laetitia, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, MMrs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe.

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans le 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service du service public d'eau potable.

Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme.

Le Maire,

Jacqueline GARIN
Maire

